

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS



SEANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

Délibération n° **DEL2020_12_2_3**

Intitulé : **PARC D'ACTIVITÉS D'ECRETTEVILLE-LES BAONS - VENTE DE LA PARCELLE ZS 90 AU PROFIT DE LA SCI MCA2**

Développement économique - - Développement économique

*

L'an deux mille vingt , le dix sept décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la Maison de l'intercommunalité, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 11 décembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 11 décembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 39 Représentés : 4

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur

Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE

Absents :

Monsieur Raphael DIRAND, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF

Absents représentés :

Madame Stephanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Yvette DUBOC donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Monsieur Sébastien DUARTE

Monsieur Alain LOPEZ est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Jacques CAHARD soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

La Communauté de Communes Yvetot Normandie est propriétaire de 2 parcelles à vocation économique situées sur la commune d'Ecretteville-les-Baons.

L'entreprise MARELLE actuellement implantée à Alvimare, manque d'espace pour développer une nouvelle activité de réemploi et recyclage des déchets du BTP dans le cadre d'une démarche d'économie circulaire encouragée par les directives européennes et les objectifs de valorisation des déchets du BTP.

Elle souhaite donc acquérir l'une de ces parcelles, cadastrée section ZS n°90, d'une superficie d'environ 65793m² (après élargissement de la route d'Ecretteville, pour permettre la circulation des poids lourds) pour déménager son siège social et développer ces nouvelles activités.

Les activités de l'entreprise sont actuellement tournées autour de la démolition, du désamiantage, et du recyclage. Avec le développement de ces nouvelles activités, elle souhaite s'orienter vers la déconstruction sélective, le réemploi, en créant notamment une branche de tri et recyclage des déchets du bâtiment et devenir une référence régionale dans ce domaine, en collaborant avec les acteurs de la valorisation des déchets (bois, plastique, plâtre...).

La libération d'espace sur son site actuelle, lui permettra d'y créer un atelier de concassage des bétons issus de la démolition.

L'entreprise emploie actuellement 85 salariés et 20 intérimaires en moyenne/mois. Elle réalise actuellement un chiffre d'affaire d'environ 15 millions d'euros.

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

Son projet prévoit la création de 40 emplois, un investissement total de 3 millions d'euros, et un chiffre d'affaire à 23 millions d'euros en 2025.

L'estimation des domaines en date du 27 août 2020 prévoit un prix de vente de la parcelle à 724 000€, avec une marge de 10 %.

Le raccordement à l'eau et l'assainissement, l'électricité, les télécommunications est en cours.

Le terrain comporte de nombreux périmètres de risque liés aux cavités et aux parcelles napoléoniennes voisines.

M Christian MARELLE, gérant de l'entreprise Marelle confirme dans son courrier du 18 septembre 2020 son souhait d'acquérir le terrain pour la somme de 724 000 € HT, via un portage par la SCI MCA2.

Il est proposé de lui céder cette parcelle d'environ 65 793 m² au prix total de 724 000 € HT.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
vu le courrier de demande d'acquisition de la société Marelle en date du 18 septembre 2020,
vu l'avis des domaines en date du 27 août 2020,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Commission développement économique du 05/11/2020

A reçu un avis favorable en Bureau du 08/12/2020

Article 1^{er} – De vendre la superficie d'environ 65 793m² de la parcelle actuellement cadastrée section ZS numéro 90 à la SCI MCA2, représentée par M. Christian Marelle, ou toute autre société qui s'y substituerait, au prix de 724 000 € HT, pour implanter les activités de la société MARELLE, tous les frais étant à la charge de l'acquéreur (en dehors des frais de division).

Article 2 - D'autoriser Monsieur le Président à signer la promesse de vente ainsi que tous les autres actes en découlant et notamment l'acte authentique de vente.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

